



Zoom avec Benoît Biteau, député européen – Politiques agricoles locales

La révision de la Politique Agricole Commune (PAC) et les stratégies de la Commission

L'approche adoptée par le texte actuel a tendance à renationaliser une politique qui devait être une politique européenne commune, à répondre à des préoccupations corporatistes, plutôt qu'aux enjeux climatiques et biodiversitaires, mais aussi de souveraineté alimentaire.

La PAC représente 1/3 du budget de l'UE et reste la dernière politique intégrée de la politique européenne. Elle est tournée vers l'exportation sous le poids des libéraux et des conservateurs et des lobbys corporatistes (alors que le Traité de Rome en 1960 instaurait la PAC pour la Sécurité Alimentaire). Elle participe d'ailleurs à une logique de *dumping* en subventionnant des produits européens qui peuvent alors être vendus sur les marchés des pays du Sud à un prix inférieur à celui des produits locaux. Cela a un effet dévastateur sur la paysannerie des pays du Sud.

Cependant, le contexte épidémique a contribué à provoquer une réflexion sur la souveraineté et la sécurité alimentaires, en particulier parmi les élu·e·s des pays de l'Est. La spécialisation observée en matière de production agricole et alimentaire pose aussi des questions relatives au transport de cette production. La stratégie publiée par la Commission « De la ferme à la fourchette » a ainsi été influencée par les enseignements en matière de sécurité alimentaire issus de la crise sanitaire.

Cette stratégie, ainsi que celle pour la biodiversité, mentionne aussi la problématique des engrais de synthèse. L'objectif de réduction de 20 % de leur usage sur les surfaces agricoles européennes est toutefois trop modeste. En particulier, le protoxyde d'azote, qui se dégage suite aux épandages d'engrais de synthèse, est désastreux pour le climat (il a un pouvoir réchauffant 265 fois plus important que le CO₂) et pour la ressource en eau. L'usage des engrais de synthèse témoigne aussi de la dépendance au pétrole, nécessaire à leur production.

Les idées du groupe écologiste commencent donc à percoler, puisqu'un tiers des votants ont voté contre cette PAC. La commission reconnaît alors après-coup que le texte n'est pas à la hauteur du Green deal, de la stratégie « De la ferme à la fourchette » et de la stratégie en matière de biodiversité. Il pourrait donc être retiré au profit d'une nouvelle copie plus conforme. Cela s'apparenterait à un déni de démocratie, car cela intervient après le vote solennel du PE, mais cela constitue quand même un espoir d'amélioration.

Le rôle du plaidoyer dans l'élaboration de la PAC

Un groupe de chercheurs et de chercheuses (IPES-Food) ont rédigé un livre blanc ([synthèse](#) et [version intégrale en anglais](#)) au sujet de la PAC. De manière générale, les contributions citoyennes et de la société civile ont pris beaucoup d'ampleur, notamment via la plateforme « Pour une autre PAC ».



Sur cette base, un amendement de rejet de la PAC a été déposé par les élu·e·s écologistes 10 jours avant le vote de la PAC. Cela leur a permis de mener une stratégie de communication qui a eu beaucoup d'effets sur les réseaux sociaux, a influencé le vote et pousse probablement en faveur du retrait du texte actuel.

Aides européennes

Le [programme LIFE](#) s'inscrit en dehors de la PAC, mais propose des aides qui peuvent être très importantes (jusqu'à 80% du coût). Son inconvénient c'est que les dossiers sont difficiles à monter et nécessitent de l'ingénierie. Il porte aussi sur des actions terminées. Il est donc nécessaire d'être en capacité d'avancer la trésorerie.

L'enjeu du Brexit

Le Brexit pose la question de l'enveloppe de la PAC et de ses éventuelles répercussions sur les aides allouées aux États-membres. Dans le contexte du Plan de relance lié à l'épidémie, il a été décidé de ne pas écrêter le budget de la PAC, excluant toute incidence du Brexit sur la surface financière de la PAC.

Le Brexit s'annonce bien plus désastreux pour les pêcheurs, britanniques et européens. Ressources importantes pour les 2 côtés. Toutefois, la perspective d'un « *no deal* » pourrait être affaiblie par le fait que Johnson se trouve privé de Trump comme allié.

Les déclinaisons locales de la PAC

Depuis 2014, les Régions étaient les autorités de gestion des aides versées au titre du 2^e pilier de la PAC qui correspond à 25 % environ du total des aides, ce qui devait favoriser les pratiques agro-environnementales, en faveur de la biodiversité et du climat. Elles s'appuyaient également sur les intercommunalités. Sous la pression de la FNSEA, la gestion de ces aides pourrait de nouveau être confiées à l'Etat. Seul le développement rural pourrait continuer à relever des régions. Il faudra être créatif puisque les crédits risquent de pas suffire pour engager une transition forte.

Le groupe Europe Écologie avait proposé de rendre éligibles aux aides de la PAC des surfaces agricoles qui ne le sont pas actuellement. Aujourd'hui, les aides sont octroyées par unité de surface, ce qui amplifie la rentabilité de la surface agricole. 80 % des aides PAC sont de ce fait mobilisées par 20 % des agriculteurs.

L'idée est de faire en sorte que ceux qui sont les plus vertueux puissent être rémunérés pour services rendus à l'intérêt commun, en distribuant les aides par unité de main d'œuvre et non plus par unité de surface. Cela aurait permis notamment d'encourager les pratiques créatrices



d'emplois, de dynamiser une politique de l'installation et de l'emploi autour de l'agriculture, de préserver des ceintures maraîchères autour de villes actuellement peu autonomes en matière d'alimentation et d'améliorer leur résilience alimentaire.

Les mesures locales

Le bio local constitue un autre enjeu, puisque, dans certaines régions, les appels d'offre des communes pour augmenter la part du bio dans la restauration scolaire ne reçoivent aucune réponse. Pour inciter à la conversion en bio, des leviers incitatifs peuvent être activés : par exemple la politique de protection des périmètres de captage d'eau potable que ce soit pour l'élevage, les grandes cultures et le maraîchage 100% bio.

Les collectivités locales sont en charge de l'eau potable et mettent en place des politiques curatives de protection de la ressource en eau qui coûtent très cher. Ces enveloppes colossales pourraient être mobilisées sur des politiques préventives plutôt que curatives. La Ville de Munich, qui se situe à 100 % sur une zone de captage, est parvenue à susciter l'adhésion uniquement grâce à une politique d'incitation et d'encouragement.

La Ville de Munich s'était appuyée sur des déclarations d'utilité publique permettant l'expropriation des agriculteurs ne respectant pas le cahier des charges prévu. Les aides étaient suffisamment incitatives et la logique d'expropriation n'a pas dû être activée.

Voir aussi les expériences des villes de La Rochelle et de Lons-le-Saunier.

La loi octroie aux collectivités locales une grande force de préemption sur le foncier, supérieure à celle de la SAFER. Elles peuvent acquérir du foncier et installer des agriculteurs aux pratiques vertueuses par le biais d'un bail à clause environnementale. Ce dispositif permet de conditionner toute mise à disposition de foncier à des clauses environnementales. L'expérience de Benoît Biteau montre que les nouvelles acquisitions foncières dans ce cadre sont toujours suivies de nombreuses candidatures à l'installation.

Ce type de mesure peut perturber les élus des chambres d'agriculture, qui y voient une forme d'ingérence dans les pratiques agricoles. Ils oublient en fait que les aides publiques sont essentielles à leur activité et qu'ils ne s'en sortiraient pas sans elles. Accepter de l'argent public devrait aller de pair avec le fait d'accepter des attentes sociétales et de devoir rendre des comptes. Dans le cadre d'un bail à clause environnementale, le niveau de fermage équivaut généralement à la taxe foncière, ce qui relève du symbolique. C'est un nouveau contrat sociétal à établir avec les agriculteurs.

Quant aux régions, aux métropoles et intercommunalités, elles sont compétentes en matière de développement économique et peuvent donc faire émerger des filières. Elles peuvent le faire en créant des légumeries et des ateliers de découpe qui s'adressent aux agriculteurs locaux. Elles peuvent d'ailleurs bénéficier de fonds européens au titre du développement



rural. Lorsque les régions sont prêtes à lancer des filières et les producteurs à se convertir, ils doivent idéalement se lancer en même temps.

Agriculture et aménagement des territoires

L'objectif de zéro artificialisation nette des sols (lettre de cadrage adressée aux préfets durant l'été) entre en contradiction avec le « rêve pavillonnaire » très répandu en France. Une réflexion est en cours sur le sujet à l'échelon européen, mais les politiques foncières en cause sont souvent très verrouillées à l'échelon national. Comme l'UE dispose de directives-cadres sur l'eau et sur l'air, il serait nécessaire qu'elle élabore une directive-cadre sur les sols permettant de répondre aux enjeux d'occupation des sols.

Les régions peuvent jouer un rôle en matière de protection des sols à travers le SRADDET.

Le problème des néonicotinoïdes

Les coopératives agricoles font partie du même lobby que la FNSEA : le COPA-COGECA. Le chantage à l'emploi et à l'économie est systématique, auquel ont aussi eu recours les deux grands groupes sucriers dans le débat sur les néonicotinoïdes.

En réalité, le problème des betteraviers vient de la disparition des quotas. Le syndicat des betteraviers a demandé leur suppression pour produire davantage et conquérir le marché mondial du sucre. Le marché de la betterave a été dérégulé et les producteurs se sont engagés à produire beaucoup plus. À cette fin, il a été nécessaire d'introduire plus d'intrants, ce qui a renchéri les coûts de production. Le marché ayant été inondé de betteraves, les cours se sont effondrés et les chiffres d'affaire ont baissé, à un niveau moindre par rapport à la période des quotas. Parallèlement à cela, la dégradation de la biodiversité, de la ressource en eau et du climat s'est amplifiée.

Avec l'arrivée de la jaunisse nanisante en 2020 provoquée par les pucerons, ils ont trouvé le coupable idéal sans s'interroger sur les raisons de la recrudescence du puceron : lorsque l'on utilise plus d'azote, on augmente la quantité de nourriture pour le puceron, les plantes sont beaucoup plus sensibles aux attaques de pucerons et les prédateurs du puceron ont été tués par les engrais azotés. Les néonicotinoïdes ne vont donc rien régler.

Les néonicotinoïdes sont systémiques et migrent donc dans tous les tissus de la plante. Il s'agit aussi d'une molécule rémanente qui est stockée dans les sols sans se dégrader. Elle migre dans les fleurs de colza planté après les betteraves à sucre que les betteraviers ne voient jamais fleurir puisqu'ils les récoltent avant. L'argument selon lequel les néonicotinoïdes utilisés sur les betteraves ne seraient pas dangereux pour les pollinisateurs au prétexte que les betteraves ne fleuriraient pas est donc fallacieux. Des plantes sauvages peuvent aussi pousser sur les parcelles traitées, que peuvent butiner les abeilles qui vont alors être contaminées.